



Date de dépôt : 22 mai 2025

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations

Rapport de majorité de Jacques Jeannerat (page 4)

Rapport de minorité de Jean-Pierre Tombola (page 8)

Pétition (2230-A)

Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations

Considérant :

- que la nouvelle route des Nations promet d'amener 20 000 véhicules/jour au centre-ville avec des nuisances importantes (bruit, pollution, insécurité, transit, etc.) pour les riverains des quartiers de Montbrillant, Petit-Saconnex ou encore des Grottes ainsi que ceux du Grand-Saconnex ;
- le trafic et les nuisances déjà importantes sur les avenues Guiseppe-Motta et de France, la rue Hoffmann, la route de Ferney et dans le quartier des organisations internationales ;
- la non-coordination de l'ouverture de la ligne de tram Nations-Grand-Saconnex qui doit être mise en service en 2026 ;
- que, en mars 2017, un accord a été conclu entre des associations et l'Etat concernant des mesures d'accompagnement censées être mises en application dès l'ouverture de la route des Nations,

nous demandons :

- la **fermeture dans les plus brefs délais de la route de Ferney** sans attendre le chantier du tram, afin d'éviter une augmentation du trafic par le biais d'une double pénétrante ;
- la mise en place de **radars punitifs pour la vitesse et informatifs pour le bruit dans les quartiers adjacents** ;
- la mise en place d'un **plan de circulation** avec sens uniques pour éviter que du trafic de transit ne percole à travers les quartiers (Vermont, Montbrillant, Grottes, Petit et Grand-Saconnex, etc.) ;
- la **mise en zone de rencontre (20 km/h)** de secteurs sensibles (écoles p. ex.) à Montbrillant, au Petit-Saconnex, aux Grottes et au Grand-Saconnex ;
- la mise en **zones 30 km/h de la place des Nations, av. Giuseppe-Motta, rue Hoffmann, av. Wendt, etc.** ;

- une **régulation des feux plus favorable aux piétons** dans les quartiers adjacents.

N.B. 77 signatures¹

Les Vert-e-s Ville de Genève
p.a. M^{me} Laurence Corpataux
Rue de Miléant 5
1203 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 1374 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Jeannerat

La pétition P 2230 a été traitée par la commission des pétitions lors de ses séances des 6 décembre 2024 et 27 janvier 2025, sous la présidence de M. Alexis Barbey.

Le président a été assisté de M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été parfaitement tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient remerciés.

Audition des pétitionnaires : M^{mes} Laurence Corpataux et Cathy Savioz

M^{me} Corpataux déclare que la pétition a été déposée devant la Ville de Genève, le Grand-Saconnex et le Grand Conseil. Elle mentionne que les habitants sont en l'occurrence inquiets notamment à l'égard des flux et de la sécurité ainsi que des nuisances associées. Elle remarque que le trafic et ses nuisances étaient déjà importants avant l'ouverture de la route des Nations. Elle observe qu'à présent deux artères sont ouvertes au trafic motorisé et que des aménagements mis en place par la Ville ont été supprimés.

Elle explique que la pétition demande la fermeture de la route de Ferney dans les plus brefs délais, et la mise en place de radars ainsi qu'un plan de circulation avec des sens uniques pour limiter le transit. Elle ajoute que la pétition demande encore des zones de rencontre à 20 km/h et un réglage des feux en faveur des piétons.

M^{me} Savioz indique que les lignes 5 et 8 sont régulièrement bloquées dans le trafic.

Questions des députés

Une députée PLR évoque la Genève internationale en remarquant que de nombreuses missions diplomatiques et des ONG sont établies dans les rues qui sont citées dans la pétition, et elle remarque que les conférences internationales pourraient être impactées par les mesures proposées par les pétitionnaires.

M^{me} Savioz répond que les congressistes ou les étudiants de HEI viennent en transports publics. Elle ajoute que les diplomates ne sont pas ceux qui génèrent le plus gros trafic.

Un député MCG remarque que les zones rouges (dioxyde de carbone) indiquées sur le site du canton ont visiblement diminué depuis 2011. Il signale

que certains habitants du Petit-Saconnex craignent un report de trafic à la suite de la fermeture de la route de Ferney et il se demande comment les pétitionnaires envisagent ces conséquences.

M^{me} Savioz répond que la route des Nations est prévue pour canaliser le trafic. Elle ajoute que la route de Ferney est dédiée au tram et aux vélos et elle mentionne qu'il n'y a donc pas de report de trafic. Elle signale ensuite que les chiffres concernant le dioxyde de carbone cités dans la pétition datent de 2016 et sont très élevés.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et M. Thierry Messenger, directeur OCT – DSM

M. Maudet rappelle que la zone dont il est question est appelée à changer au cours de ces prochaines années. Il signale que la Confédération a en l'occurrence délivré son autorisation pour le tram qui ira de Nations à Ferney-Voltaire, tram qui devra entrer en fonction en 2027.

M. Messenger rappelle par ailleurs que les travaux de tram ne pouvaient pas commencer avant la mise en fonction de la route des Nations. Il remarque que l'accord de 2017, qui est évoqué dans la pétition, est l'accord passé entre l'association Radar et un particulier portant sur un tronçon de l'ancienne route uniquement. Il mentionne également que des adaptations mineures de marquage et de temps d'attente aux feux ont été effectuées pour le moment.

Il déclare, quoi qu'il en soit, que fermer la route de Ferney nécessiterait des arrêts de circulation, et il remarque que la question du sens d'une telle mesure par rapport au calendrier des travaux se pose.

Il signale ensuite que les contrôles relèvent de la police. Il observe, cela étant, que le département a publié un arrêté qui prévoit que la totalité du réseau dans cette zone soit limitée à 30 km/h la nuit et 50 km/h le jour afin de diminuer les seuils de bruit. Il explique également que cette zone appartient au réseau secondaire et qu'il est important de maintenir une accessibilité à ce quartier. Il rappelle à cet égard qu'il faut avoir conscience que ce quartier connaîtra une croissance continue de la mobilité en raison des développements qui sont prévus. Il déclare que ce réseau relève donc de la commune, alors que la place des Nations relève pour sa part de la ceinture urbaine et il mentionne qu'un régime en zone 30 n'est pas compatible au niveau de la place des Nations.

Il rappelle ensuite que le département peut agir si des cas de feux trop longs lui sont remontés. Cela étant, il mentionne que des actions sont en cours puisque le département a reçu des sollicitations. Il mentionne que la vitesse a été baissée à 50 km/h sur une partie de ce tronçon.

Questions des députés

Un député UDC se demande qui peut solliciter la police pour le placement d'un radar.

M. Maudet répond que c'est essentiellement la commune et les associations qui sollicitent le département ou la police. Il ajoute qu'il faut également prendre en compte l'accidentologie pour prendre des mesures structurelles ou des adaptations de vitesse, ou des mesures ponctuelles. Il déclare que c'est un mélange entre les retours du terrain, les avis de spécialistes et l'accidentologie qui entraîne le déploiement de mesures.

Un député S demande ce qu'il en est des radars informatifs, des radars punitifs et de leur prise en charge.

M. Maudet répond que c'est le DIN et la police qui exploitent les radars punitifs. Il ajoute que le parc des radars a été renouvelé et il mentionne que c'est l'unité chargée de ces radars qui prend la décision. Quant aux radars pédagogiques, il mentionne que ce sont les communes qui les disposent dans la grande majeure partie des cas.

Un autre député S demande si la diminution de vitesse à 30 km/h la nuit a été soumise à la population.

M. Maudet répond que le principe est de soumettre ces mesures aux autorités communales qui demandent parfois au département d'exposer ces mesures à la population. Mais il rappelle que le public est souvent composé de « bons élèves ». Il déclare alors que cette pétition sera prochainement caduque compte tenu du dispositif qui va être déployé dans le cadre des travaux qui vont pouvoir commencer.

Discussion et vote

Un député LJS fait remarquer que cette pétition enfonce visiblement une porte ouverte puisque la situation sera réglée dans quelques mois. Il propose le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député S déclare que son groupe propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il pense que certaines mesures sont innovantes et intéressantes. Il rappelle que la place des Nations est emblématique de la Genève internationale.

Un député MCG déclare que son groupe est en faveur du dépôt de cette pétition. Selon lui, ce sont principalement des frontaliers qui empruntent ce tronçon. Cela étant, il déclare que son groupe est favorable aux mesures de contrôle.

Une députée Verte mentionne que cette pétition vise à apaiser la vie de quartier, raison pour laquelle son groupe renverra cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2230 :

Oui :	4 (3 S, 1 Ve)
Non :	7 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR)
Abstentions :	3 (2 UDC, 1 LC)

Le renvoi de la P 2230 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2230 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	9 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	4 (3 S, 1 Ve)
Abstentions :	1 (1 LC)

Le dépôt de la P 2230 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Catégorie de traitement préavisée : II (30 minutes)

Date de dépôt : 21 février 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Jean-Pierre Tombola

Introduction

La commission des pétitions s'est réunie à deux reprises, les 16 décembre 2024 et 27 janvier 2025 pour examiner la pétition P 2230 : Pour protéger la population contre le bruit et le trafic : des mesures d'accompagnement dès l'ouverture de la route des Nations. La commission a auditionné M^{me} Laurence Corpataux, M^{me} Cathy Savioz et M. Thibault Schneeberger, pétitionnaires, et M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, accompagné de M. Thierry Messenger, directeur OCT – DSM, sous la présidence de M. Alexis Barbey. Lors de ses travaux, la commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de commissions, SGGC. La commission remercie M. Christophe Vuilleumier de la tenue et l'exactitude du procès-verbal.

Rappel du contexte et constat

La pétition 2230 a récolté 77 signatures. Cette pétition met en lumière l'impact des nuisances sonores liées à une forte densité du trafic automobile sur la route de Ferney. Selon les pétitionnaires, la route de Ferney reçoit jusqu'à environ 20 000 véhicules par jour. Les habitantes et habitants riverains des quartiers de Montbrillant, du Petit-Saconnex ou encore des Grottes ainsi que ceux du Grand-Saconnex subissent des nuisances importantes (bruit, pollution, insécurité, transit, etc.).

Le constat

Les pétitionnaires constatent un manque de coordination de l'ouverture de la ligne de tram Nations-Grand-Saconnex qui doit être mise en service en 2026. Ils ont par ailleurs informé la commission qu'en mars 2017, un accord a été conclu entre des associations et l'Etat concernant des mesures d'accompagnement censées être mises en application dès l'ouverture de la route des Nations. Les embouteillages, le blocage des transports publics par le trafic individuel motorisé, les nuisances diverses prouvent bien que cet accord n'a pas été respecté.

Pour rappel, cette pétition demande ce qui suit :

- la fermeture dans les plus brefs délais de la route de Ferney sans attendre le chantier du tram, afin d'éviter une augmentation du trafic par le biais d'une double pénétrante ;
- la mise en place de radars punitifs pour la vitesse et informatifs pour le bruit dans les quartiers adjacents ;
- la mise en place d'un plan de circulation avec sens uniques pour éviter que du trafic de transit ne percole à travers les quartiers (Vermont, Montbrillant, Grottes, Petit et Grand-Saconnex, etc.) ;
- la mise en zone de rencontre (20 km/h) de secteurs sensibles (écoles p. ex.) à Montbrillant, au Petit-Saconnex, aux Grottes et au Grand-Saconnex ;
- la mise en zones 30 km/h de la place des Nations, avenue Giuseppe-Motta, rue Hoffmann, avenue Wendt, etc. ;
- une régulation des feux plus favorable aux piétons dans les quartiers adjacents.

Quelle est la portée de la pétition ?

Cette pétition a été déposée par six associations au nom de 4500 personnes, devant la Ville de Genève, le Grand-Saconnex et le Grand Conseil. Les habitants sont en l'occurrence inquiets notamment à l'égard des flux et de la sécurité ainsi que des nuisances associées. Lors de l'audition, il a été rappelé que le trafic et ces nuisances étaient déjà importants avant l'ouverture de la route des Nations. Jusqu'à présent deux artères sont ouvertes au trafic motorisé et les aménagements mis en place par la Ville ont été supprimés. Les pétitionnaires font état de manque de coordination à l'égard de l'ouverture de la ligne de tram.

La pétition demande la fermeture de la route de Ferney dans les plus brefs délais, et la mise en place de radars ainsi qu'un plan de circulation avec des sens uniques pour limiter le transit. La pétition demande encore des zones de rencontre à 20 km/h et un réglage des feux en faveur des piétons, et la mise à 30 km/h de la place des Nations.

Aujourd'hui, tout le monde est conscient que l'exposition au dioxyde et aux particules fines entraîne des cancers et des accidents cardio-vasculaires et qu'il convient de réduire les émissions de pollution, et notamment le trafic. Pour rappel, le plan climat cantonal vise l'objectif de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Selon les pétitionnaires, 38,9% de la population est affectée par des nuisances sonores à Genève pour 24,7% dans le reste de la Suisse. Cette

proportion est considérable et montre l'ampleur du problème qui requiert l'attention et des mesures politiques fortes.

La densité du trafic individuel motorisé affecte également le transport collectif, puisque les lignes des bus 5 et 8 sont régulièrement bloquées dans le trafic, ce qui démontre que des promesses d'un allègement du trafic aux abords de la gare et de la rue de Lausanne n'ont pas été tenues. La pétition demande aux autorités de protéger la population.

Quel est l'avis du département de la santé et des mobilités ?

- La zone dont il est question est appelée à changer au cours de ces prochaines années et la Confédération a en l'occurrence délivré récemment son autorisation pour le tram qui ira de la place des Nations à Ferney-Voltaire, tram qui devra entrer en fonction en 2027.
- Fermer la route de Ferney nécessiterait des arrêts de circulation, et la question du sens d'une telle mesure par rapport au calendrier des travaux se pose.
- Le département a publié un arrêté qui prévoit que la totalité du réseau dans cette zone soit limitée à 30 km/h la nuit et à 50 km/h le jour afin de diminuer les seuils de bruit.
- Cette zone appartient au réseau secondaire de la commune, alors que la place des Nations relève de la ceinture urbaine et, par conséquent, un régime en zone 30 n'est pas compatible au niveau de la place des Nations, et il est important de maintenir une accessibilité à ce quartier.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés,

Les pétitionnaires demandent essentiellement la protection contre les nuisances liées au trafic automobile. Ils demandent d'être protégés contre le bruit, la pollution et le trafic pour préserver leur santé. La place des Nations est emblématique de la Genève internationale.

La demande des pétitionnaires est légitime. Les conséquences des nuisances liées à la forte densité du trafic individuel motorisé sur la santé ne sont plus à démontrer. Plusieurs études sérieuses démontrent la corrélation entre les nuisances liées au trafic automobile, telles que le bruit et la pollution de l'air, et les maladies cardio-vasculaires, l'hypertension, l'insomnie, le diabète, la perte de concentration, voire la diminution de l'espérance de vie.

Au-delà des explications du département, certaines mesures prises sont innovantes. Toutefois, il y a une nécessité d'agir. Il est indispensable de

prendre des mesures d'accompagnement pour donner satisfaction aux préoccupations légitimes des habitantes et des habitants qui n'en peuvent plus.

En effet, aucun des membres de notre parlement n'aimerait vivre avec des nuisances, le bruit permanent et la pollution quotidienne sous ses fenêtres. Tout le monde est conscient que ces nuisances proviennent essentiellement du trafic de transit. Il convient parfaitement que des mesures d'accompagnement soient prises pour protéger la population et améliorer la qualité de vie dans nos quartiers.

Mesdames et Messieurs les députés, le Grand Conseil doit prendre ses responsabilités. La minorité que je représente soutient pleinement la demande légitime des pétitionnaires. La minorité prendra ses responsabilités en votant le renvoi de la pétition 2230 au Conseil d'Etat, et elle vous invite à faire de même.